

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE  
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance régulière du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce quatrième jour de mai 2015, à vingt heures à laquelle sont présents Mesdames Chantale Alain, Andrée Lebel, Messieurs Jocelyn Bernier, Gaston Chenard et Dave Landry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre. De même qu'en présence de la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Francine Morin.

Absent : Monsieur Pierre Després ne peut assister à la présente séance.

**OUVERTURE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la population présente.

**2015-05-71      ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Madame Chantale Alain et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que lu, avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

**2015-05-72      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL LA SÉANCE  
RÉGULIÈRE DU 7 AVRIL 2015**

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 7 avril 2015 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

**2015-05-73      APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Dave Landry, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et résolu d'accepter les comptes du mois d'avril 2015 totalisant une somme de quatorze mille cinq cent soixante-quatre dollars et quarante-neuf sous (14 564,49 \$), pour la Municipalité, de six cent soixante-trois dollars et soixante-quatorze sous (663,74 \$) pour le Centre de loisirs, tel que le tout plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet lors de la séance tenante.

QUE le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase.

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, directrice-générale & secrétaire-trésorière certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal de Saint-Athanase.

Donné à Saint-Athanase, ce 4 mai 2015

---

Francine Morin, D.g. et Sec. Très.

## **CORRESPONDANCE**

- Service Canada a remis le résultat de l'évaluation de la demande d'emploi d'été qui leur a été soumise en janvier dernier par le conseil municipal. La demande a été jugée admissible, mais le budget dont dispose Service Canada pour notre circonscription n'est pas suffisant pour financer toutes les demandes. Par conséquent, la Municipalité ne recevra pas de subvention dans le cadre d'Emploi été Canada pour la saison estivale 2015.

## **CORRESPONDANCE DU MAIRE**

- Monsieur Mathieu Bossé, bénévole impliqué à Témiscouata-sur-le-Lac, invite les municipalités à participer au Quillethon organisé pour la famille Poirier afin de leur venir en aide. Les membres du conseil déclinent l'invitation.

## **2015-05-74      APPUI DE L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DE LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE DE LA MRC DE TÉMISCOUATA – ARTICLE 59**

ATTENDU QUE, la MRC de Témiscouata a déposé à la CPTAQ en juin 2012 une demande afin de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole ;

ATTENDU QUE la demande à portée collective de la MRC porte sur des îlots déstructurés et sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole,

ATTENDU QU'une session de travail regroupant la Commission, l'UPA et les représentants de la MRC pour échanger sur la nature et les impacts de la demande a eu lieu en mai 2013 ;

ATTENDU QUE la Commission a rendu l'orientation préliminaire concernant le dossier 375828 le 18 septembre 2014 et qu'un avis de modification a été émis le 19 février 2015;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 62.6 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, le Conseil municipal doit émettre un avis favorable sur l'orientation préliminaire ;

En conséquence

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et résolu que le Conseil municipal de Saint-Athanase émette un avis favorable concernant l'orientation préliminaire de la demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles de la MRC de Témiscouata.

**2015-05-75      ADHÉSION À LA CHARTE DES PAYSAGES DU BAS-SAINTE-LAURENT**

Il est proposé par Andrée Lebel, appuyé par Madame Chantale Alain et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Athanase adhère à la charte des paysages du Bas-Saint-Laurent et pour ce faire, s'engage à :

- Impliquer la population dans nos démarches de planification et de suivi de projets lorsque ceux-ci sont susceptibles d'affecter nos paysages;
- Susciter la création de mesures de conservation et de mise en valeur des attraits naturels de notre environnement;
- Maintenir les accès visuels et physiques à nos plus beaux paysages;
- Assurer une intégration architecturale harmonieuse, surtout aux abords de nos principaux corridors routiers;
- Favoriser, dans un souci d'authenticité, la conservation et la valorisation des caractéristiques de nos paysages et bâtiments qui témoignent de notre histoire régionale;
- Adopter des lignes directrices pour guider les interventions individuelles et collectives aux entrées de villes et villages;
- Assurer une meilleure qualité et une meilleure intégration de l'affichage;
- Prendre en compte les paysages, leurs composantes et les valeurs sociales qui y sont associées, dans tous les grands projets d'infrastructures sur notre territoire;
- Encourager chaque citoyen et chaque visiteur à participer à la conservation et à l'entretien des lieux qu'il fréquente et qu'il habite;

- Promouvoir la revitalisation de notre noyau villageois par des initiatives d'embellissement telles que la rénovation de bâtiments, l'aménagement d'espaces verts, etc.

## **ADOPTÉ**

### **2015-05-76      VOIRIE MUNICIPALE – ACCEPTATION POUR LES COÛTS D'UTILISATION DE MACHINERIE LOURDE**

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé deux propositions pour les coûts d'utilisation de machinerie lourde (chargeuse, rétro caveuse, camion, pelle mécanique, mini pelle, niveleuse) et de matériel granulaire (tamisage et pesage) pour l'année 2015;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux propositions;

ATTENDU l'étude du dossier;

ATTENDU QUE les membres du conseil en sont venus à un consensus;

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et résolu d'accepter les tarifs de Concassage E. Tanguay inc. (Les Entreprises Forestières E. Tanguay inc.) pour les coûts d'utilisation de machinerie lourde (chargeuse, rétro caveuse, camion, pelle mécanique, mini pelle, niveleuse) et de matériel granulaire (tamisage et pesage) pour l'année 2015 tels que plus amplement décrits dans l'offre préparée pour le 28 avril 2015.

### **2015-05-77      ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR LE BALAYAGE DES RUES ET AUX INTERSECTIONS DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA SAISON ESTIVALE 2015**

ATTENDU QUE Monsieur Pierre-Alexandre Tardif a fait parvenir sous invitation, une offre de service à la Municipalité de Saint-Athanase pour le balayage des rues et aux intersections, pour la saison estivale 2015;

ATTENDU QUE Monsieur Pierre-Alexandre Tardif offre ses services pour le balayage et le ramassage du sable au coût de 105 \$ / h;

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Dave Landry et unanimement résolu d'accepter l'offre de services de Monsieur Pierre-Alexandre Tardif pour le balayage des rues et aux intersections, pour la saison estivale 2015 tel que déposée le 27 avril 2015.

QUE les travaux devront être exécutés au courant du mois de mai.

QUE l'employé municipal communiquera avec Monsieur Tardif pour établir l'horaire selon la disponibilité des deux parties.

**2015-05-78      ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE  
PLANTATION D'ANNUELLES ET D'ENTRETIEN  
DES PLATES-BANDES DES AMÉNAGEMENTS  
MUNICIPAUX**

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu d'accepter la proposition de Monsieur Daniel Parisien, horticulteur spécialisé, pour le service de plantation d'annuelles et d'entretien des plates-bandes des aménagements municipaux au montant de trois mille huit cents dollars (3 800 \$) pour la saison 2015.

QUE le service offert est décrit dans l'offre du 7 avril 2015.

QUE tel que proposé par M. Parisien, le coût total pour la saison 2015 soit en payable en trois (3) versements établis comme suit :

- Début juillet            1 800 \$
- Début septembre      1 500 \$
- Début novembre        500 \$

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

**2015-05-79      RENOUVELLEMENT POUR L'ENTRETIEN DES  
ESPACES VERTS (PAYSAGES TÉMIS INC)**

*Monsieur André St-Pierre se retire de la présente discussion.*

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Dave Landry et unanimement résolu de renouveler l'entretien de l'espace vert du parc Georges-Labrecque et du Complexe municipal. Le traitement sera fait au coût de 297 \$ taxes en sus pour le parc et de 181 \$ taxes en sus pour le Complexe. Les travaux seront effectués par Paysage Témis inc. de Témiscouata-sur-le-Lac (secteur Cabano).

**2015-05-80      BOURSE POUR LES FINISSANTS DU SECONDAIRE**

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et unanimement résolu d'accorder une bourse de cent dollars (100 \$)

aux finissants du secondaire V. Cette remise de 100 \$ est cependant laissée à la discrétion du comité de sélection. Madame Chantale Alain, membre du conseil, pourra remettre la bourse lors de la cérémonie spéciale qui se tiendra le 20 juin prochain.

**2015-05-81      HEURES D'OUVERTURE BUREAU MUNICIPAL –  
SAISON ESTIVALE**

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Madame Chantale Alain et unanimement résolu que les heures d'ouverture du bureau municipal soient les suivantes pour la période du 26 juin 2015 au 4 septembre 2015 inclusivement:

Du lundi au jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Vendredi : 9 h à 12 h

**2015-05-82      INQUIÉTUDE CONCERNANT LES TRAVAUX  
FORESTIERS EN FORÊT PUBLIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** divers travaux forestiers sont faits en forêt publique ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs producteurs acéricoles sont installés en forêt publique pour exploiter leur entreprise ;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis quelques années, certains travaux forestiers, en forêt publique, sont faits aux abords des érablières qui sont exploitées ;

**CONSIDÉRANT QUE** certains de ces travaux peuvent nuire au potentiel d'agrandissement des acériculteurs, en forêt publique ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Gaston Chenard

**APPUYÉ PAR** Monsieur Jocelyn Bernier

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

- **DE** demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de prendre en considération les potentiels d'agrandissement des territoires acéricoles ;
- **DE** demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs d'être plus vigilant avec les travaux qui sont faits autour des érablières exploitées en forêt publique ;

- **DE** demander à ce que les MRC soient consultées lorsque le ministère fait la planification de ces travaux ;
- **DE** prendre en considération que l'acériculture est une richesse économique très importante pour les régions du Québec et qu'il ne faut pas que les travaux forestiers viennent ralentir ou bloquer le développement de cette industrie ;
- **D'**envoyer une copie de cette résolution à :
  - Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard
  - MRC de Témiscouata
  - Villes et municipalité de la MRC de Témiscouata
  - Député et ministre Monsieur Jean D'Amour
  - Présidente du Syndicat acéricole du Bas-Saint-Laurent, Madame Sylvie Laliberté

## **ADOPTÉE**

### **2015-05-83      PUBLICITÉ INFO DIMANCHE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Athanase a reçu une proposition d'Info Dimanche pour un projet de publicité dont l'objectif est de mettre en relief par le biais de reportages retraçant leur histoire et leur développement un nombre important d'entreprises et d'organismes qui font leur marque dans le milieu tout en contribuant de façon très significative à l'essor socio-économique de la MRC et de la région du Bas-Saint-Laurent dans son ensemble ;

**ATTENDU QUE** ce projet prendra la forme d'un album souvenir prestige à reliure et sera en distribution porte-à-porte en début d'année 2016 ;

**ATTENDU QUE** ce produit sera un outil de référence très sérieux ;

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Athanase adhère à ce projet si l'ensemble des municipalités de la MRC démontrent le même intérêt.

***QUE la Municipalité devra être informée du nombre de municipalités participantes à ce projet avant de donner son accord final.***

***QUE le format choisi sera une demi-page à l'intérieur de l'album au montant de 650 \$, si le projet se concrétise.***

**2015-05-84**     **CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2015 LES  
VAILLANTS DU TÉMISCOUATA**

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Monsieur Dave Landry et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Athanase contribue à la campagne de financement 2015 « les Vaillants du Témiscouata » pour un montant de 25 \$.

**RAPPORT DES ÉLU(E)S**

**ANDRÉ ST-PIERRE**

- Compte-rendu – Rencontre avec le Député-ministre, Monsieur Jean D'Amour dans le cadre du conseil des maires de la MRC
- Compte-rendu – CA de la Codet avec les maires et les DG du Transcontinental

**DIVERS**

**2015-05-85**     **APPUI MORAL - MUR DES AMBASSADEURS**

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier que la Municipalité de Saint-Athanase donne son appui au comité de travail dans le cadre de la mise en valeur des ambassadeurs et de l'histoire des sports de glace à l'Aréna du Transcontinental et des sports de balle au terrain de baseball.

QUE les membres de ce conseil croient que ce projet augmentera de façon significative le sentiment d'appartenance et de fierté des gens à l'égard de l'aréna.

**2015-05-86**     **APPUI MORAL AU GROUPEMENT FORESTIER DE  
TÉMISCOUATA - OÙ SONT LES EMPLOIS PROMIS  
AU TÉMISCOUATA?**

**Considérant que** le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard, a annoncé une coupure de 5 millions de dollars pour la sylviculture en forêt privée au Bas-Saint-Laurent;

**Considérant que** cette coupure représente une perte de plus de 700 000 \$ seulement pour le Groupement forestier de Témiscouata inc;

**Considérant que** cette coupure occasionne une trentaine de pertes d'emploi direct;



**Considérant que** le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard, a aussi fait une coupure de 1 million de dollars pour les lots intramunicipaux (gérés par les MRC);

**Considérant que** globalement dans les budgets en aménagement forestier, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs a coupé 5,5 millions de dollars au Bas-Saint-Laurent;

**Considérant que** cette coupure se fera aussi sentir dans les marchés, restaurants, stations-services et entreprises de service;

**Considérant que** le Groupement forestier de Témiscouata inc. est l'un, sinon le, plus gros employeur au Témiscouata;

**Considérant que** notre député et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Monsieur Jean D'Amours, lors de sa campagne électorale, a confirmé que l'axe prioritaire du développement était la forêt et qu'il créait plus de 200 emplois dans l'industrie de l'aménagement et de la transformation au Témiscouata;

**Considérant que** l'industrie forestière du Témiscouata a un grand besoin des bois de la forêt privée pour résoudre leurs problématiques d'approvisionnements des usines.

**En conséquence,**

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Madame Andrée Lebel et unanimement résolu :

- **DE** contester les coupures du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs de l'ordre de 5,5 millions de dollars;
- **DE** demander au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard, d'accepter le Projet d'avenir de la forêt privée, donc le Programme servira uniquement de mesure de soutien à la récolte que l'ensemble des partenaires de la forêt privée lui ont déposée le 23 février lors de sa tournée Faire Plus. Que les producteurs forestiers s'engagent à augmenter le niveau de récolte à 1,5 million de m<sup>3</sup> d'ici 3 ans et ce, conditionnel au même niveau de financement en forêt privée que 2014;
- **DE** demander au ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Monsieur Jean D'Amour, de convoquer une rencontre avec le ministre Laurent Lessard, afin de trouver des solutions pour permettre de maintenir, en forêt privée et des lots intramunicipaux, le même niveau d'emploi quand 2014;
- **DE** rappeler au ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Monsieur Jean D'Amours, qu'il a été élu justement par ses mêmes

producteurs et travailleurs forestiers, puisqu'au Témiscouata, les populations vivent de l'industrie forestière;

- **D'**envoyer une copie de cette résolution à :
  - Groupement forestier de Témiscouata inc.
  - Ministre responsable du Bas-Saint-Laurent, Monsieur Jean D'Amours
  - Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard
  - MRC de Témiscouata

### **ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil.

Les sujets suivants sont abordés lors de la période de questions :

- L'emplacement de l'emprise municipale

### **CLÔTURE**

A 20 h 33 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la session close et lève l'assemblée.

.....  
M. André St-Pierre, maire

.....  
Mme Francine Morin, G.M.A.  
Directrice générale & secrétaire trésorière

*Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*